

Objet : Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation organisée par une association

Le Maire de la Commune de Moul-Chicheboville,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 3321-1, L 3334-2 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2018 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados,

Considérant que toute ouverture de débit de boissons établie à l'occasion d'une manifestation organisée par une association est subordonnée à l'autorisation préalable du maire ;
Considérant la demande en date du 3 février 2020 formulée par Madame Virginie MUTREL domiciliée 8 venelle de Béneauville, Moul-Chicheboville, agissant en qualité de Présidente de l'association Familles Rurales, à l'occasion de l'organisation par cette dernière d'une soirée Blind test.

ARRÊTE

Article 1^{er}. - À l'occasion d'une soirée soirée Blind test organisée par l'association Familles Rurales, qui aura lieu salle des fêtes, 80 rue Eole à Moul-Chicheboville le 20 février 2020, de 20h à 22h, Madame Virginie MUTREL, domiciliée 8 venelle de Béneauville, Moul-Chicheboville, agissant en qualité de Présidente de ladite association, est autorisé à mettre en vente des boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, café, chocolat, thé, jus de fruits ou de légumes non fermentés, etc.) et des boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, etc)

Article 2. - Cette autorisation est accordée dans la limite de cinq autorisations par an.

Article 3. - La réglementation relative aux débits permanents reste applicable notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture.

Article 4. - La méconnaissance du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.

Article 5. - Monsieur le Maire de Moul-Chicheboville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et communiqué à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Moul.

Fait à Moul-Chicheboville, le 8 février 2020.

Sylvain RAULT
Maire de Moul-Chicheboville

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOUL-CHICHEBOVILLE' and 'Calvados' around a central emblem. The signature is a large, stylized cursive script.

6 1 Police Municipale